



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 18 décembre 2024

### **Influenza aviaire hautement pathogène : La France recouvre son statut indemne pour l'ensemble de son territoire**

**En l'absence de nouveaux foyers depuis plus d'un mois, la France s'est déclarée le 17 décembre indemne d'influenza aviaire hautement pathogène auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale. Le retour à ce statut est une nouvelle importante pour l'ensemble des acteurs des filières avicoles françaises qui ont su se mobiliser aux côtés des services de l'État dans la lutte contre cette épizootie.**

Depuis le début du mois août, douze foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans des élevages de volailles, et trois dans des basses-cours. Après dépeuplement et désinfection des élevages infectés, la surveillance des deux derniers sites infectés a été levée respectivement le 15 décembre dans les Landes, et le 16 décembre dans l'Allier.

Le recouvrement du statut indemne est le résultat d'une mobilisation et d'un engagement de l'ensemble des acteurs de la filière à mettre en place la stratégie concertée de lutte dans les zones touchées, conjuguée à la stratégie vaccinale déployée pour la deuxième année, depuis le 1er octobre 2024.

Le statut indemne ouvre des perspectives plus favorables pour nos filières d'excellence qui dépendent en partie des marchés d'exportation. Une vigilance constante doit néanmoins être maintenue par tous les acteurs de la filière.

De plus, la dynamique de circulation du virus chez les oiseaux sauvages reste active en Europe et en particulier dans les couloirs de migration. Pour cette raison, le risque épizootique reste à son niveau maximal (Élevé).

**La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention contre l'IAHP.**

### **Contacts presse**

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
de la Souveraineté alimentaire  
et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv